



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

DDT de l'Oise
ATNE Compiègne

Lille, le 19 juin 2018

Objet : Avis de l'autorité environnementale sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Villers-Saint-Paul (60)
N° d'enregistrement Garance : 2018-2461

Monsieur,

Vous avez saisi le 17 avril 2018 l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de deux mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture de l'Oise
DREAL Hauts-de-France